

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## MAGNUM BLOC

Version:3

Date de révision: 15/03/2010

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation : MAGNUM BLOC

Utilisation de la substance / préparation : Appât hydrofuge destiné à la lutte contre les rongeurs

Identification de la société / entreprise : S.A.L.A.R.C  
Z.I. de Quillihuc  
29500 ERGUE - GABERIC  
France  
Tél: +33 (0)2.98.59.57.57  
Télécopie: +33 (0)2.98.59.55.47  
Courriel: info@edialux.com - jerome.scharff@edialux.com

Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant): France I.N.R.S 01 45 42 59 59  
B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux: Nocif en cas d'ingestion.  
(Classement selon AMM France)

Risque(s) spécifique(s): Contient un anticoagulant.  
Intoxication possible en cas d'ingestion de quantités importantes

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description de la préparation: Appât rodenticide contenant :

Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé:

- BENZOATE DE DENATONIUM - N°CE: 223-095-2  
Conc. (% pds): 0 < C ≤ 1 - Symbole(s): Xn - Phrase(s) R: 22-36/37/38
- 4-hydroxy-3-(3-(4'-bromo-4-biphénylyl)-1,2,3,4-tétrahydro-1-naphthyl)coumarine;  
brodifacoum - N°Id: 607-172-00-1 - N°CE: 259-98 0-5 - N°CAS: 56073-10-0  
Conc. (% pds): 0 < C ≤ 1 - Classification: • T+; R 27/28 • T; R 48/24/25 • N; R 50-53 •

### 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Eloigner du lieu d'exposition, si possible à l'air libre et coucher la victime.

Inhalation: Blocs compacts : inhalation peu probable

Contact avec la peau: Laver à l'eau et au savon par précaution.

Contact avec les yeux: Bien rincer abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Ingestion: Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

Traitement : Un traitement spécifique est nécessaire dans le cas d'un empoisonnement avec cette substance. Des moyens appropriés et les instructions y afférentes doivent être disponibles.

#### Avis aux médecins

Administration d'antidote (vit K1) sous contrôle médical. Cas graves : transfusion sanguine  
Si empoisonnement suspecté, déterminer le Temps de Prothombine jusqu'à 48 H après l'exposition. Si élevé, administrer de la vit K1, 10-20 mg (0,25 mg/kg pour les enfants) par injection intra veineuse lente. Continuer jusqu'à ce que le TPT se stabilise. Prolonger le traitement avec une dose orale de 10 mg de vit K1, 4 fois / j jusqu'à ce que le TPT reste normal pendant 3j Par la suite une dose de 10 mg de vit K1 , 2 fois / j peut être requise pendant plusieurs mois. Le TPT doit être vérifié 24 H, 3 j et une semaine après la dernière dose de vit K1 avant de décider de la fin du traitement

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction approprié(s): poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## MAGNUM BLOC

Version:3

Date de révision: 15/03/2010

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau.
Risques spéciaux:	La combustion produit des gaz dangereux.
Equipements spéciaux pour la protection des intervenants:	Porter un appareil respiratoire autonome.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution(s) individuelle(s):	Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Précaution(s) pour la protection de l'environnement:	Eviter l'exposition des animaux non-cible
Méthode(s) de nettoyage:	Balayer, enlever à la pelle ou aspirer.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### Manipulation

- Précaution(s): Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.
- Mesure(s) d'ordre technique: Eviter la formation de poussière.

#### Stockage

- Précaution(s): Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans un endroit frais à l'écart des solvants aromatiques
- Condition(s) de stockage: Conserver dans l'emballage d'origine. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur. Conserver à l'abri du gel.
- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Paramètre(s) de contrôle:

- Limite(s) d'exposition:

#### Protection individuelle:

- Protection des voies respiratoires: appareil respiratoire seulement en cas de formation de poussière
- Protection des mains: gants en latex
- Protection de la peau et du corps: blouse de laboratoire
- Protection des yeux: Solide non friable : pas de nécessité de protection
- Mesure(s) d'hygiène: Prendre une douche à la fin du travail.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### Informations générales

- Aspect: solide
- Couleur: rouge
- Odeur: aucune

#### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- PH: Non applicable.
- Point / intervalle d'ébullition: Non applicable.
- Point d'éclair: Non applicable.
- Limites d'explosivité: Non applicable.
- Densité relative (eau = 1): 0,77

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## MAGNUM BLOC

Version:3

Date de révision: 15/03/2010

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

- Viscosité: Non applicable.
- Hydrosolubilité: insoluble
- Liposolubilité: insoluble
- Solubilité aux solvants: pratiquement insoluble

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité: Craint la lumière et l'humidité.
- Produits de décomposition dangereux: La combustion produit des gaz dangereux.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité aiguë
- Inhalation: pas applicable
- Contact avec la peau: Pas d'irritation de la peau.
- Contact avec les yeux: Pas d'irritation des yeux.
- Ingestion: DL50/orale/rat = >5000 mg/kg
- Sensibilisation: Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Persistance et dégradabilité: Difficilement biodégradable.(brodifacoum)
- Effets sur l'environnement: L'exposition peut entraîner la mort.(pour les animaux non-cibles)
- Toxicité pour les oiseaux: Toxique pour les oiseaux.

Effets nocifs divers

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Déchets / produits non utilisés: Recueillir soigneusement les résidus. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer en suivant les règlements locaux concernant l'élimination des déchets.
- Emballages contaminés: Reconditionner ou éliminer comme des déchets spéciaux.
- Information(s) supplémentaire(s):

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Numéro ONU: .
- Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID)
- Classe de danger: Non classé
- Voies maritimes (IMDG)
- Voies aériennes (ICAO/IATA)

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Étiquetage: (Classement selon AMM France)
- N°CE: Non applicable.
- Symbole(s): Xn - Nocif



- Phrase(s) R: 22 Nocif en cas d'ingestion.
- Phrase(s) S: 13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
2 Conserver hors de la portée des enfants.  
20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## MAGNUM BLOC

Version:3

Date de révision: 15/03/2010

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

d'usage.  
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
49 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Information(s) complémentaire(s): Non classé selon Directive 1999/45/CE  
REGLEMENTATION : arrêté du 26/04/88 relatif aux préparations destinées à la lutte contre les rats et les souris.  
Les appâts ne peuvent être utilisés que dans les lieux ou abris couverts ou à leurs abords immédiats.  
L'utilisateur de ce produit phytosanitaire doit être avisé de la façon suivante: 'Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.'  
(Directive 1999/45/CE, Article 10, N° 1.2 )

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Législation(s) suivie(s): Cette fiche de données de sécurité répond aux directives et adaptations: 2001/58/CE

Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
R27/28 Très toxique par contact avec la peau et par ingestion.  
R48/24/25 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau et par ingestion.  
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Avis ou remarques importantes: Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.  
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.  
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.  
Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.

Utilisation de la substance / préparation Appât hydrofuge destiné à la lutte contre les rongeurs

Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

Information(s) supplémentaire(s): FRANCE : AMM n°9900330 du Ministère de l'Agriculture

Historique

- Date de la première édition: 04/07/2000
- Date de la révision précédente: 15/12/2008
- Date de révision: 15/03/2010
- Version: 3
- Révision chapitre(s) n°: 12,16

Réalisé par: LARC/EDIALUX - JSCHARFF